



Construction immobilière, couverture sociale et démarches fiscale

Par **ericmoulin**, le **02/05/2010** à **21:51**

Bonsoir,

Voilà, cela fait un an que je suis en congé sabbatique

je viens de démissionner

je n'ai plus de couverture sociale

je me suis inscrit comme demandeur d'emploi car je ne souhaitais pas reprendre chez mon ancien employeur (aucun respect et aucune reconnaissance après 16 ans d'ancienneté)

pendant cette année j'ai construis une maison par moi-même que je vais vendre

je souhaiterais à l'avenir continuer à construire des maisons de A jusqu'à Z et les vendre clé en main

je voudrais trouver la formule la mieux adaptée pour être :

couvert au niveau social

fiscalement pas trop imposé

pouvez vous me conseiller

et me dire si je dois plutôt contacter un conseiller juridique ou un conseiller fiscal.

d'avance merci

e moulin